



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Chapitre 16. Essai d'établissement des comptes de patrimoine de l'agriculture

Jean-Louis Brangeon, Pierre Rainelli

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brangeon Jean-Louis, Rainelli Pierre. Chapitre 16. Essai d'établissement des comptes de patrimoine de l'agriculture. In: Économie rurale. N°79-80, 1969. pp. 257-271;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1969.2049>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1969\\_num\\_79\\_1\\_2049](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1969_num_79_1_2049)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# ESSAI D'ETABLISSEMENT DES COMPTES DE PATRIMOINE DE L'AGRICULTURE

par J.-L. BRANGEON et P. RAINELLI\*

Née, sous sa forme moderne, de la révolution keynésienne, la comptabilité nationale a été conçue en vue d'appréhender essentiellement les variables revenu, consommation, épargne et investissement. De ce fait, elle s'est traduite par un système articulé et cohérent enregistrant les principaux flux économiques et financiers. Aujourd'hui on s'est aperçu que pour cerner de plus près les mécanismes économiques, il fallait adjoindre à l'analyse keynésienne une variable supplémentaire, le capital. Cette variable est souvent considérée comme un déterminant important du niveau de consommation, car elle constitue un « réservoir de pouvoir d'achat » (1). Il apparaît également qu'une connaissance précise de l'état des patrimoines des agents avec le détail des stocks de biens, de créances et de monnaie, affinerait l'analyse des comportements financiers qui sont à l'heure actuelle mal connus.

Ainsi la comptabilité nationale en termes de stocks permet un approfondissement de la théorie économique. Elle se révèle aussi particulièrement utile dans l'analyse du rôle des facteurs physiques dans la croissance, et de la contribution de chacun d'eux, et plus spécialement du capital (2). Sur un plan concret, une telle comptabilité améliore nos informations concernant le revenu, et plus généralement tous les agrégats que l'on se contente d'évaluer bruts en raison des insuffisances statistiques. En effet, l'évaluation correcte des amortissements est grandement facilitée par la connaissance du stock de capital.

Pour avoir des agrégats significatifs, c'est-à-dire tenant compte de la diversité des phénomènes économiques, l'introduction du capital dans la comptabilité nationale doit être envisagée au niveau de chaque type d'activité. Nous nous bornerons ici à examiner uniquement l'agriculture, pour laquelle se posent certains problèmes particuliers dus à la pré-

sence du capital foncier et à l'existence quasi-générale d'entreprises individuelles.

L'intérêt d'un bilan, ou d'un compte de patrimoine (3) pour l'agriculture est particulièrement aigu en raison de la substitution accélérée de capital au travail. L'immobilisation de capitaux de plus en plus importants a des répercussions considérables sur la situation financière de l'agriculture, et même de l'économie nationale. D'après Upchurch (4), « le bilan permet d'apprécier le recours au crédit et l'endettement dans sa vraie perspective, par rapport aux changements des valeurs d'actifs ». En tant qu'élément d'un système complet et articulé de comptes, le bilan permet de rapprocher l'endettement du niveau de revenu et d'épargne. Intégré dans un système détaillé de comptes relatifs à l'ensemble de l'économie, il décrit l'origine et le montant relatif des capitaux accumulés, leur structure et leur évolution, et autorise les comparaisons entre activités.

Mais si, malgré l'importance et la variété des enseignements que fournit une comptabilité de patrimoine, il n'y en a que peu d'établies dans le monde, ceci vient des difficultés d'ordre à la fois théorique et pratique que l'on rencontre lorsqu'on cherche à estimer le capital. Nous aborderons ces difficultés en examinant successivement :

I. — Les principes généraux d'établissement d'une comptabilité de patrimoine ;

II. — Les types de bilan et leur intérêt pour l'agriculture ;

III. — Les méthodes d'évaluation des principaux postes de l'actif ;

IV. — Présentation sommaire de quelques résultats pour l'agriculture française.

(3) MALINVAUD (Edmond). — in *Initiation à la Comptabilité Nationale*, P.U.F., 1967, p. 77 et suivantes, Malinvaud utilise l'expression de « comptes de patrimoine » en distinguant les éléments corporels, c'est-à-dire les biens, et les éléments incorporels, c'est-à-dire les créances. GOLDSMITH emploie le terme de bilan (balance sheet). Cf. GOLDSMITH (R.W.). — *Le bilan national des Etats-Unis depuis la guerre*. Bulletin d'information et de documentation de la Banque Nationale de Belgique (BNB), septembre 1960, p. 157 et suivantes.

(4) UPCHURCH (M.L.). — *Développement et évaluation du bilan comptable de l'agriculture américaine - Economie Rurale*, n° 72, avril-juin 1967, p. 75.

\* Station d'Economie rurale de Rennes (INRA).

(1) HELINE (Robert). — *Etude méthodologique du capital national* - Gauthier-Villars, 1965, p. 145. Cf. Sur les fonctions de consommation, EVANS (Michael K.). — *The importance of wealth in the consumption function*. *The Journal of Political Economy*, août 1967.

(2) Cf. MALINVAUD (E.). — *L'âge mûr de la comptabilité nationale* - *Journal de la Société Statistique de Paris*, n° 10, 12 octobre 1960.

# I. — LES PRINCIPES GENERAUX D'ETABLISSEMENT D'UNE COMPTABILITE DE PATRIMOINE

Une tentative d'élaboration d'une comptabilité globale en termes de stocks est amenée à tenir compte de l'existence préalable d'une comptabilité en termes de flux. Le système en place ayant exigé de gros investissements et étant bien rôdé, il apparaît peu réaliste, du moins dans l'immédiat, de proposer un cadre de collecte des données sur les stocks s'écartant sensiblement des conventions retenues par la comptabilité nationale. Les principes d'établissement de bilans doivent permettre la correspondance et l'homogénéité avec les comptes de flux. La description des avoirs existants et de leurs contreparties, à l'intérieur du cadre comptable en place ne peut se faire qu'après détermination du contenu général du bilan. Ceci fera l'objet d'un premier point. Dans un deuxième point seront envisagés les problèmes posés par l'articulation avec les comptes de flux.

## Le contenu général des comptes de patrimoine

Certains schémas de bilans proposés (5) sont limités aux seuls actifs financiers (6). Ils répondent à des préoccupations du même ordre que celles qui sont à l'origine des tableaux d'opérations financières. Il s'agit, en termes de stocks, de mettre en évidence « qui détient quoi contre qui ». La détermination des éléments indispensables pour suivre les effets des décisions en cette matière nécessite la connaissance des données en valeur absolue de l'actif et du passif financier. En effet, les décisions des agents en vue d'acquérir ou de garder des avoirs financiers sont prises en fonction de la masse totale des actifs financiers possédés, de leur structure, de leur répartition... Mais cette optique, valable dans l'approche concrète des problèmes financiers est insuffisante, car même dans l'analyse financière il importe de connaître le stock des biens réels et d'établir un bilan complet des avoirs et engagements. Le rapport entre actifs financiers et éléments

réels, que Goldsmith nomme le coefficient des relations financières (7), permet l'étude des phénomènes financiers en longue période et les comparaisons entre pays.

A côté des actifs et passifs financiers, dont le rôle n'est pas négligeable, plus particulièrement dans l'étude des problèmes de financement, il est indispensable de faire figurer les actifs réels, dénommés aussi parfois « tangibles ». Ceux-ci sont souvent classés en biens reproductibles et biens non reproductibles (terres, richesses du sous-sol). Pour classique qu'elle soit, cette distinction n'est pas satisfaisante, car elle suppose que l'on puisse parler comme Ricardo des « facultés productives, originelles et impérissables du sol » dues aux prodigalités de la nature. Or, la terre doit faire l'objet de soins constants pour éviter son appauvrissement, et de nombreux sols ont une valeur productive non en raison des libéralités de la nature, mais à cause du travail incorporé par de nombreuses générations. Aussi vaut-il mieux retenir la classification de Ciriacy-Wantrup (8) qui distingue les ressources non renouvelables (stock-ressources) dont la quantité physique n'augmente pas avec le temps, telles les richesses minières, et les ressources renouvelables (flow-ressources) dont l'usage peut être acquis indéfiniment à condition qu'il y ait conservation et entretien. La terre appartient à cette dernière catégorie. De ce fait, il ne fait aucun doute que l'on doive la considérer comme un capital agricole, mais son inclusion dans une comptabilité de stocks soulève de délicats problèmes que l'on doit résoudre en fonction de l'usage que l'on veut faire du bilan.

Ainsi les comptes de patrimoine sont composés des actifs financiers et des actifs réels, déduction faite pour ces derniers des ressources non renouvelables et des ressources naturelles libres. Deux autres types de biens susceptibles d'être inclus dans un bilan, le capital humain et les actifs incorporels, ne sont pas pris en considération. Nous allons en voir les raisons.

Bien que non dénuée d'intérêt du point de vue économique, l'inclusion du capital humain paraît impossible à l'heure actuelle, compte tenu de l'état d'avancement de la théorie et des données statistiques disponibles. La mesure du capital humain a été envisagée à partir de critères divers tels le montant

(5) Cf. notamment Revenu global et comptabilité financière. Commission de statistique et commission économique pour l'Europe. Conférence des statisticiens européens. WG 11/30, Genève, octobre 1959, p. 6 et suivantes.

(6) Ceux-ci, ainsi que les passifs correspondants, ont été définis comme « des valeurs économiques pour lesquelles il existe à la fois une créance et une dette, c'est-à-dire des valeurs qui, dans un ensemble de bilans nationaux... apparaissent d'une part à l'actif et d'autre part au passif ». Cf. Principes généraux des comptes financiers nationaux et leur application dans quelques pays. Bulletin d'information et de documentation, BNB, août-septembre 1962, p. 138-139.

(7) GOLDSMITH (R.W.). — Le bilan national des Etats-Unis depuis la guerre. Op. cit. p. 171.

(8) CIRIACY-WANTRUP (S. Von). — Ressources conservation - Economics and Policies, Berkeley, 1952, p. 39.

de la dépense pour élever et former les individus, le montant des salaires perçus, la proportion des diplômés... mais les résultats ne sont pas satisfaisants. La notion de capital humain est soit trop vaste, soit trop restrictive. Ainsi les investissements sociaux et culturels constituent un investissement humain dans la mesure où ils améliorent la qualité des forces de travail. Les dépenses de consommation entendues au sens large, y compris les loisirs, représentent une formation de capital puisqu'elles permettent aux hommes de mieux accomplir leur tâche. La prise en compte de toutes ces dépenses viendrait singulièrement modifier les cadres comptables et les concepts qui en découlent. Par ailleurs il faudrait également comptabiliser les qualités morales et physiques des populations, leur capacité à innover... Ceci reviendrait, comme le montre Marczewski (9), à considérer l'homme comme un simple moyen de production, et non plus le but de l'activité productive, qui elle-même constituerait un but en soi.

A la différence du capital humain, les actifs incorporels correspondent à une réalité comptable au niveau d'un agent pris isolément, « il s'agit d'actifs qui, valablement enregistrés dans le bilan d'une entreprise, ne correspondent à aucune dette dans le bilan d'une autre unité économique » (10). Ces actifs non réels existent en raison d'une situation de type monopolistique résultant des faits, ou due au jeu de règles légales et institutionnelles. Ainsi pour l'agriculture le droit de reprise d'une exploitation en fermage, équivalant un pas de porte, constitue un actif incorporel. De tels actifs dont l'évaluation est subjective, interviennent évidemment à l'échelon micro-économique pour expliquer le comportement d'un agent ; mais à l'échelon global leur évaluation d'une manière homogène est hors de question et il n'y a pas lieu de les prendre en considération.

### **L'articulation des comptes de stock avec les comptes de flux**

L'articulation du bilan avec les comptes de flux est nécessaire du point de vue de l'analyse, et pour des raisons pratiques. En effet, les comptes de capital et les comptes financiers se définissent comme étant les « comptes de modification de patrimoine ». Par ailleurs, l'établissement d'un bilan étant lourd et coûteux, ces comptes de modification de patrimoine devraient permettre d'actualiser les données contenues dans les bilans. Pour cela une certaine homogénéité doit être recherchée au niveau des agents, des méthodes d'estimation, et des méthodes

d'enregistrement. L'homogénéité au niveau des agents suppose que l'on retienne pour le bilan une optique identique à celle utilisée pour les flux, c'est-à-dire que l'on classe les données par rapport à la branche, au secteur et aux ménages. Cet aspect sera détaillé dans la partie traitant des divers types de bilan et de leur intérêt pour l'agriculture. En ce qui concerne les méthodes d'estimation du capital, on peut poser en principe général que les méthodes utilisées dans l'évaluation du capital doivent être homogènes avec celles des biens et avoirs financiers ayant fait l'objet des transactions enregistrées dans les comptes de flux. Mais cette question mérite de plus amples réflexions et est liée directement aux types de bilans étudiés.

Outre la correspondance entre deux bilans successifs et les variations enregistrées dans les comptes de capital et financier, l'articulation entre comptes de stocks et de flux pose le problème de la date d'enregistrement. Il faut éviter d'adopter pour les flux une optique de paiement, et pour le patrimoine, une optique des droits constatés (11). En effet, certaines transactions n'ayant pas donné lieu à un paiement immédiat ne seraient pas encore enregistrées dans les comptes de flux, alors qu'elles apparaîtraient au bilan sous forme d'une créance à court terme. Il est intéressant de déterminer exactement le moment où la prestation est accomplie, et donc où elle donne lieu à un engagement. Par ailleurs, des modifications de patrimoine peuvent se produire en l'absence d'un paiement équivalent, ce qui signifie qu'un avoir change de propriété sans qu'il y ait enregistrement équivalent d'une diminution ou d'une augmentation des avoirs en monnaie du débiteur ou du créancier. Ceci est gênant, particulièrement lorsque cette opération a lieu entre deux agents n'ayant pas le même genre d'activité. Ainsi est-il préférable pour les comptes de patrimoine de retenir l'optique des droits constatés, qui suppose l'enregistrement de la prestation au moment du transfert de la propriété du bien faisant l'objet de la prestation. Il est également souhaitable pour des raisons d'homogénéité de retenir cette convention pour les comptes de modification du patrimoine, quitte à envisager par ailleurs d'établir les comptes de flux dans l'optique des paiements.

L'articulation entre stocks et flux suppose que les plus ou moins values dues à la variation de prix des actifs (12) réalisés au cours de la période, soient enregistrées dans le montant des transactions correspondantes. Quant aux plus ou moins values non réalisées elles n'ont pas à figurer dans une compta-

(9) MARCZEWSKI (Jean). — Comptabilité nationale. Dalloz, 1965, note 1, p. 171-172.

(10) HELINE (Robert). — Etude méthodologique du capital national. Op. cit., p. 239.

(11) Sur ces distinctions cf. MARCZEWSKI (Jean). — Comptabilité nationale. Dalloz, 1965, p. 235 et suivantes.

(12) Les plus-values et les moins-values réelles (croît du cheptel, améliorations foncières, pertes accidentelles...) doivent être enregistrées dans le compte de capital.

bilité de flux car ces variations ne sont pas la conséquence d'une opération matérielle (13). Toutefois les gains, ou les pertes de capital dus à des changements survenus dans la valeur des actifs durant une certaine période ont un rôle certain dans l'explication de la croissance du capital des ménages et des entreprises et donc dans les comportements des agents économiques (14). Ainsi en est-il particuliè-

rement du capital foncier dont le rôle dans les décisions des agriculteurs est prépondérant, et est généralement négligé. Il semble donc nécessaire de mesurer ces plus ou moins values. Cependant, elles doivent être mises en évidence séparément dans les comptes de patrimoine afin que ceux-ci puissent être raccordés aux comptes de flux.

## II. — LES TYPES DE BILAN ET LEUR INTERET POUR L'AGRICULTURE

Les comptes de flux ayant été établis pour la branche, le secteur et les ménages, la correspondance entre comptabilité de stocks et de flux conduit à envisager l'établissement du bilan dans ces trois optiques. Chacune d'elle répond à certains besoins d'analyse ; on précisera l'intérêt et l'utilité de ces trois optiques en matière de bilans, en soulignant la difficulté de la distinction entre ménage et entreprise dans le domaine des stocks.

### Le bilan de la branche

C'est en vue de l'étude des relations techniques de production, au niveau du tableau d'échanges interindustriels, que la comptabilité nationale française a classé en branches les agents producteurs (15). Ces branches sont des « êtres de nature un peu philosophique » (16) puisqu'elles résultent du regroupement d'unités et de fractions d'unités de production dont l'activité consiste en l'élaboration d'un produit ou d'un groupe de produits.

Selon Goldsmith (17) « l'un des facteurs ayant favorisé l'établissement de bilans nationaux réside

dans l'analyse des relations interindustrielles », car la connaissance du capital fixe par activité permet la dynamisation de l'analyse input-output (18). A côté des classiques coefficients de production  $a_{ij}$ , Léontief a introduit des coefficients  $b_{ij}$  représentant des coefficients de capital « partiels ». Tandis que les coefficients globaux de capital de type courant expriment la relation entre le capital et le produit auquel ce capital contribue par ses services, les coefficients  $b_{ij}$  expriment la relation entre le capital formé de biens de type donné  $i$  et la production de  $j$  à laquelle ce capital contribue » (19).

L'établissement des bilans de branche répond à une optique nettement fonctionnelle. Celle-ci se prête, en dehors de l'étude dynamique des relations interindustrielles, à l'analyse de la structure et du rôle des actifs dans l'évolution de l'agriculture ainsi qu'à la mise au point de fonctions de production. Dans ces dernières, le choix du concept de capital joue un rôle prépondérant en raison des relations existant entre capital et progrès technique.

### Compte de patrimoine du secteur

L'intérêt d'un compte de patrimoine par secteur réside dans le regroupement des entreprises en respectant leur unité juridique, dans des catégories à l'intérieur desquelles elles devraient pouvoir être considérées comme « obéissant à des motifs analogues et réagissant de la même façon aux fluctuations des variables économiques » (20). Le critère de regroupement est constitué par l'activité principale des entreprises.

(13) Jusqu'en 1959 les comptes nationaux français ont enregistré celles concernant les stocks qu'ils faisaient figurer à la fois à l'actif et au passif des comptes. Cf. Les comptes de la Nation. Volume II. Les méthodes. Statistiques et Etudes financières. Supplément 141, septembre 1960, p. 1604. Cf. également MAR-CHAL (Jean). — Comptabilité Nationale française, cinquième édition. Cujas, 1967, note 1, p. 168.

(14) COTTA (Alain). — Théorie générale du capital, de la croissance et des fluctuations. Dunod, 1967. Cotta fait jouer un rôle très important aux motifs de spéculation du ménage et de l'entrepreneur comme critère de choix (cf. p. 23 et s.).

(15) Entreprises non financières et ménages pour leur activité productrice, c'est-à-dire jardins familiaux et services du logement.

(16) DELANGE (Georges). — Informations et réflexions sur le tableau d'échanges interindustriels. Revue Economique, n° 3, mai 1967, p. 423.

(17) GOLDSMITH (R.W.). — Le bilan national des États-Unis depuis la guerre. Op. cit., p. 158.

(18) Cf. BOUDEVILLE (J.-R.). — Léontief et l'étude du circuit dynamique. Revue économique, n° 6, novembre 1953. — MARCZEWSKI (J.). — Comptabilité nationale. Op. cit., p. 393 et suivantes.

(19) MARCZEWSKI (Jean). — Op. cit., p. 397.

(20) Commission de statistique et Commission économique pour l'Europe. Conférence des statisticiens européens. Op. cit., p. 30.

Le compte de patrimoine du secteur agricole décrit l'ensemble du patrimoine agricole et non-agricole, des chefs d'exploitation, utilisé dans le cadre des exploitations, en vue d'une activité de production, de transformation et de commercialisation de produits agricoles, ou d'une activité non-agricole.

L'optique du secteur permet l'étude de la situation financière des exploitations, et est susceptible d'éclairer l'analyse du comportement des exploitants agricoles en matière d'épargne, d'investissement, d'emprunt. En effet, les décisions d'investissement se font en fonction d'une capacité de production disponible et pas uniquement en fonction du revenu attendu ou du revenu antérieur qui détermine l'épargne disponible. Mais il s'agit là d'une vue fonctionnelle qui n'appréhende que très partiellement le comportement financier de l'entrepreneur. En effet, celui-ci va agir en tenant compte également d'éléments proprement financiers, en respectant un certain degré de liquidité dans la possession de ses actifs, certains ratios d'endettement... Ses décisions d'investissement seront par ailleurs déterminées par sa possibilité de financer ses acquisitions et surtout par les garanties qu'il peut offrir au créancier pour pouvoir emprunter. Tous ces éléments ne peuvent être appréhendés que grâce à un bilan.

#### Compte de patrimoine des ménages agricoles

Il retrace, pour les exploitants et les salariés agricoles, le patrimoine de ces agents, à l'exception de celui utilisé directement par leurs propriétaires dans le cadre des exploitations. Il s'agit notamment des exploitations dont ces ménages sont les propriétaires sans en être les exploitants, des logements qu'ils occupent et qu'ils louent, des biens de consommation durables, des placements financiers privés...

La prise en compte des actifs détenus par les particuliers est intéressante pour expliquer le comportement des ménages dans leur activité essentielle, la consommation. En effet, l'analyse statistique visant à vérifier la théorie keynésienne sur la détermination de la propension à consommer, a montré que la liaison entre consommation au cours d'une période et revenu disponible au cours de la même période, était peu satisfaisante. Pour serrer la réalité de plus

près on a introduit dans les fonctions de consommation d'autres notions de revenus (21) telles que le niveau le plus élevé atteint précédemment par le revenu disponible, la consommation par habitant de l'année ou de l'année précédente, la valeur actualisée des revenus futurs anticipés... Mais il semble malgré certains résultats contradictoires (22), que le niveau de consommation dépende pour beaucoup du montant de la fortune personnelle du consommateur. L'importance des biens de consommation durable paraît assez grande.

Parallèlement, les types d'actifs possédés par les ménages interviennent dans la détermination du montant de l'épargne, et il est couramment admis que pour un niveau de revenu donné la détention d'actifs liquides réduit l'incitation à l'épargne (23).

Dans le cas des agriculteurs, il faudrait en plus tenir compte de l'étroite interdépendance entre le ménage et l'entreprise, entre la fonction de consommation et la fonction de production. L'agriculteur règle l'accumulation de son patrimoine privé et la consommation de sa famille, en fonction des résultats obtenus ou attendus dans l'exploitation, et des besoins d'investissement de celle-ci.

La dissociation entre les entreprises et les ménages n'est pas sans poser quelques problèmes, particulièrement au niveau des avoirs financiers. Les avoirs en caisse, les comptes chèques postaux et bancaires, sont utilisés simultanément par l'entrepreneur et le ménage et ce n'est que conventionnellement que l'on puisse décider de les affecter à l'un ou l'autre de ces agents. Il en est de même pour certains placements financiers et pour les emprunts sans affectation précise. Les problèmes se posent surtout pour les petites exploitations ; il semble au contraire que dans celles ayant une certaine importance, la séparation soit plus nette entre les ressources et les dépenses du ménage et de l'exploitation.

(21) MARCZEWSKI (J.). — Op. cit., p. 453-454.

(22) EVANS (M.C.). — The importance of wealth in the consumption function. Op. cit. L'auteur trouve des résultats contradictoires en ajustant une fonction de consommation pour la période 1929-1962 et 1947-1962.

(23) Cf. HELINE. — Op. cit., p. 150.

### III. — LES METHODES D'EVALUATION DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

La question des méthodes d'évaluation des postes du bilan se pose essentiellement pour l'actif où plusieurs possibilités d'estimation existent. Chacune a un sens différent, et la méthode retenue doit être

adaptée aussi étroitement que possible au but poursuivi. Deux optiques prédominent. L'une, relative aux relations techniques, correspond au bilan de la branche. L'autre s'intéresse au comportement finan-

cier, et est identique pour les comptes de patrimoine du secteur et des ménages. En ce qui concerne le passif, l'estimation du montant d'un emprunt ne peut être effectuée que d'une seule manière. Le débiteur doit rembourser le montant prévu ; il n'y a pas d'autres éventualités.

### L'optique relations techniques

On a vu que le principal intérêt d'un bilan de branche réside dans l'étude des relations techniques de production, à l'aide essentiellement du tableau d'échanges interindustriels dynamique. Un tel bilan se révèle également indispensable pour la mise au point d'une loi de combinaisons des facteurs débouchant sur l'élaboration de fonctions de production. Quel que soit le cadre choisi pour l'étude des relations techniques, celle-ci a pour objet essentiel la prévision (24). L'évaluation du capital doit donc tenir compte des efforts incorporés dans les équipements, et doit traduire aussi fidèlement que possible les services rendus par le capital.

Ainsi, il est nécessaire d'adopter une méthode d'évaluation objective, ce qui élimine à priori la valeur vénale. La valeur du capital obtenue par capitalisation des revenus futurs attendus ne convient pas également. La difficulté de mesure des services imputables au seul capital s'y oppose, car les revenus futurs sont déterminés par l'ensemble des facteurs de production. La capitalisation aboutit par ailleurs à une tautologie car on essaie de mesurer le capital à partir de son produit, et cette mesure du capital sert elle-même à prévoir quel sera le produit que l'on peut attendre de la combinaison des facteurs de production (25).

Le mode d'évaluation le moins critiquable est celui s'appuyant sur le coût de remplacement qui permet d'estimer le montant des équipements nouveaux nécessaires pour obtenir une certaine augmentation du produit. Mais cette méthode fait appel à ce que Perroux (26) nomme « l'insidieuse notion d'équivalence économique ». Pour lui, « l'équivalent d'un bien de capital n'est pas nécessairement le symétrique ou l'analogue technique de ce bien à un moment, mais peut être un tout autre bien produisant le même effet économique dans un plan d'em-

ploi nouveau ». Que l'équivalent d'un bien ne soit pas « son analogue technique » ou son « symétrique » n'est pas en soi un obstacle insurmontable, et en pratique dans la comptabilité nationale les amortissements sont calculés sur la valeur de remplacement, même si celle-ci est imparfaitement appréhendée. Il est important de noter que le coût d'origine amorti et réévalué est proche du coût de remplacement amorti. Ces deux notions sont semblables selon l'indice de réévaluation choisi, et selon les conditions de production, de concurrence et d'actualisation (27).

L'optique dans laquelle le bilan est élaboré détermine le mode d'évaluation du capital, mais elle conduit aussi à en fixer le contenu. Ainsi, l'optique fonctionnelle limite le contenu du capital aux seuls actifs réels ; les actifs financiers n'intervenant pas en tant que biens de production, et l'élaboration d'un passif se révélant sans objet. Deux types de biens soulèvent des problèmes délicats lorsqu'on cherche à sélectionner les actifs à inclure dans le bilan de la branche. Il s'agit de la terre et du capital circulant. Nous avons vu que la terre est une forme de capital. Sa contribution à l'élaboration du produit est indéniable. Mais la terre a la particularité de se composer d'un substratum auquel il est impossible de donner une valeur objective, et d'un certain montant de travail qui y est incorporé sous forme d'améliorations foncières. Ces améliorations pourraient théoriquement faire l'objet d'une estimation à la valeur de remplacement. Mais concrètement cela se heurte à d'importants obstacles, dont le moindre n'est pas le manque de données statistiques. Ainsi la dissociation entre une fertilité naturelle et une fertilité acquise n'est pas possible, et même si elle l'était, nous ne disposons pas de moyens permettant l'évaluation des améliorations à leur coût de remplacement.

Dans un souci d'homogénéité il semble qu'il vaille mieux ne pas introduire la terre dans le bilan de la branche. Ceci n'a pas de répercussion sensible pour la prévision à l'aide du tableau d'échanges interindustriels dynamisé. Quant à l'inclusion de la terre dans les fonctions de production ceci pose un problème particulièrement ardu. En effet son estimation ne pouvant être faite qu'à sa valeur vénale, le rôle de ce facteur de production à l'intérieur de la combinaison de l'ensemble des facteurs peut varier dans des proportions considérables dans le temps ou dans l'espace et sans relation avec sa capacité produc-

(24) L'intérêt des fonctions de production pour l'étude de la répartition du revenu national est très discuté, et paraît secondaire. Le cadre général de la comptabilité nationale paraît mieux adapté à cette étude.

(25) Cf. HICKS (J.R.). — *Measuring capital and other economic aggregates in The theory of capital*. Edited by Lutz et Hague. MacMillan, 1963, p. 30 (compte rendu de la conférence sur la théorie du capital tenue par l'International Economic Association à Corfou en 1958).

(26) PERROUX (F.). — *Les comptes de la nation*. P.U.F., 1949, p. 131.

(27) Cf. HELINE. — *Op. cit.*, p. 292-293. Un calcul concret, mené sur le parc des tracteurs utilisés par l'agriculture française en 1963, a donné une valeur au coût de remplacement amorti de 6 399 millions de F 1963 contre un montant de 6 328 millions de F 1963 en ce qui concerne le coût d'origine amorti et réévalué. Cf. RAINELLI (P.). — *Les relations entre capital et production dans l'agriculture*. Thèse. Rennes, 1968, p. 73.

tive. Ceci explique qu'en règle générale la terre ne figure pas par sa valeur dans les fonctions de production mais plutôt par le montant des fermages, bien que ceux-ci reflètent plus la loi de l'offre et de la demande ou des facteurs institutionnels, que la fertilité du sol (28).

En ce qui concerne le capital circulant, celui-ci se manifeste directement dans le processus de production, et il apparaît indispensable d'en tenir compte dans le modèle dynamique de Léontief où il intervient de façon particulière lorsqu'il y a diminution de la demande finale de produits. Mais il se manifeste essentiellement par les stocks de produits finis et la trésorerie. Ce n'est donc pas l'ensemble du capital circulant qui est à considérer. Toutefois, en agriculture les stocks jouent un rôle négligeable, et leur non prise en considération n'est pas gênante dans un bilan de branche. Pour les fonctions de production, le capital circulant se manifeste essentiellement sous forme de consommations intermédiaires, qui seront introduites soit globalement, soit individuellement.

### L'optique comportement financier

Pour les ménages, le capital constitue une réserve de pouvoir d'achat, grâce à la possession de monnaie, d'autres liquidités ou d'actifs facilement monnayables. C'est aussi une réserve indirecte en tant que possibilité de faciliter le recours à l'emprunt. Il intervient donc surtout dans cette optique, par sa valeur de liquidation. Cependant il y a également pour les ménages une optique de relations techniques liée au fait qu'il existe une relation entre le volume de biens durables présents à un moment donné, et les achats de ces mêmes biens. La représentation du volume de ces biens et de leur structure par tranches d'âge ne peut être obtenue que sur la base de la valeur de remplacement amortie. Nous négligerons cet aspect des fonctions de consommation qui est secondaire pour l'agriculture par rapport à l'optique comportement financier.

De la même façon que pour le ménage, le capital détermine pour l'entreprise la solvabilité et la capacité de financement ; il conditionne son com-

portement financier car l'entreprise doit disposer de façon permanente d'un volume donné de liquidités et elle doit réaliser un certain équilibre entre d'une part les divers postes du bilan, et d'autre part les types d'actifs détenus. C'est également la valeur de liquidation ou valeur vénale qu'il importe de retenir.

L'optique comportement financier nécessite la prise en compte de tous les éléments de l'actif et du passif estimés à leur valeur courante, notamment la terre, le capital fixe, le capital circulant et les actifs financiers. Il en résulte un certain nombre de difficultés quant à la mesure du capital, et quant à l'articulation des comptes de patrimoine avec les comptes de flux.

En ce qui concerne la valeur vénale de nombreuses objections ont été élevées. Pour Perroux (29) « l'évaluation au prix de marché rencontre, pour les biens de capital, des difficultés qui tiennent non seulement au fait qu'une énorme fraction de ces biens (propriété publique) n'est pas échangée, mais à la circonstance que le prix de marché d'un stock de biens à un instant donné, n'a pas de sens : ce prix ne peut être apprécié que par référence à une période au cours de laquelle ces biens ont été effectivement échangés ». Ce reproche est particulièrement aigu pour la terre : pour les années 1964 et 1965 le montant des transactions annuelles n'a représenté que 1,5 % en moyenne de la surface agricole totale. Cette proportion est encore relativement élevée, puisqu'elle n'atteignait que 1 % en moyenne par an pour la période 1950-1960 (30). La signification réelle du prix des terres tel qu'il est connu à l'heure actuelle est donc restreinte, d'autant plus que les échanges enregistrés sont relatifs à des biens très hétérogènes. On aboutit à un prix moyen de l'hectare de terre labourable, ou de prairie naturelle alors que le prix de la terre se fixe beaucoup plus en fonction d'autres considérations. Interviennent les destinations possibles de la terre, qui dépendent de la localisation (proximité d'un centre urbain, de la mer...), de la possibilité de disposer du bien (marché des terres affermées ou libres) etc... Une meilleure connaissance de la valeur de la terre suppose donc au préalable une observation plus fine des prix et de leurs composantes. Peut-être même faut-il envisager une classification des terres en fonction des catégories de prix qu'on aurait constatés ? D'autre part il ne faut pas oublier que le

(28) RASMUSSEN (Knud). — Production function analysis of British and Irish Farm accounts. Université de Nottingham, juin 1962. L'auteur fait intervenir la surface des exploitations pour lesquelles il ajuste une fonction de production type Cobb-Douglas ainsi que le loyer de la terre. BUBLOT et J. VAN HAEPE-REN, in Analyse régionale de la production agricole belge par les fonctions de production. Centre de recherches d'Economie Rurale de Louvain, 1964, ne tiennent compte que de la surface des exploitations. Par contre, URQUHART (M.A.) in Capital accumulation, technical change and economic growth - Canadian Journal of Economics and Political Science, novembre 1959, introduit la valeur de la terre qui est supposée constante durant la période étudiée.

(29) PERROUX (F.). — Les comptes de la nation. Op. cit., p. 130-131. Cf. également BARNA (Victor). — Du capital envisagé comme une variable aléatoire. Cahiers du séminaire d'économétrie. Sous la direction de René Roy, n° 5. Production, investissement et productivité. Editions du CNRS, 1959.

(30) Cf. MADEC (J.). — Le marché foncier des terres agricoles. Revue Projet, juin 1967, p. 684.

marché foncier est un marché étroit très sensible à la conjoncture nationale tant économique que politique.

L'utilisation de la valeur vénale pour estimer les actifs réels et financiers a par ailleurs l'inconvénient d'introduire une distorsion entre les résultats obtenus par différence entre deux bilans successifs, et ceux issus des comptes de modification de patrimoine. En effet, lorsqu'on estime la valeur des bâtiments d'exploitation à leur coût de remplacement amorti on obtient un montant non négligeable. Or ces bâtiments ne font que rarement l'objet de transactions isolées : ils sont presque toujours vendus avec l'exploitation de laquelle ils dépendent. Les estimations de la valeur vénale des bâtiments d'exploitation par différence entre prix de vente des parcelles bâties et prix de vente des parcelles non bâties donnent des résultats peu satisfaisants (31). Ainsi à une formation brute de capital fixe en bâtiments d'un montant donné peut correspondre, par différence entre deux comptes de patrimoine, une valeur sensiblement différente.

Les améliorations foncières ne sont pas prises en compte dans la formation brute de capital fixe, mais s'il en était ainsi, on se heurterait à un problème identique. Pour les actifs financiers, il en va de même. Comptabilisés à leur valeur vénale à partir

de cours fluctuants ils peuvent ne pas correspondre au total des placements effectués tels qu'ils sont mesurés dans le compte financier. Par ailleurs ces actifs financiers sont enregistrés dans le bilan de leur détenteur à la valeur vénale, alors qu'au bilan de l'organisme les ayant émis, ils vont plutôt figurer à leur valeur nominale. Le manque d'homogénéité apparaît ici à l'échelon global.

L'articulation entre comptes de flux et comptes de patrimoine n'est conceptuellement satisfaisante que dans le cas de la branche. Pour le secteur et les ménages, il est nécessaire de prévoir un ajustement fictif, ou bien il faut admettre qu'il n'y a pas de correspondance.

Signalons pour terminer que l'on sera amené à établir des bilans consolidés et cumulés (32). Les premiers ont un intérêt en vue de situer la position débitrice ou créditrice de l'agriculture par rapport aux autres activités. Mais à l'intérieur de l'agriculture il importe de connaître les relations financières entre agriculteurs soit au moyen de prêts particuliers ou par le biais des intermédiaires financiers. Ainsi le bilan cumulé du secteur ou des ménages permet l'étude des circuits financiers. Il doit donc être accompagné pour être complet de l'étude des intermédiaires financiers en relation avec l'agriculture.

#### IV. — PRESENTATION SOMMAIRE DE QUELQUES RESULTATS POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Malgré l'imprécision des données disponibles, il est possible de présenter quelques résultats sur les bilans consolidés de l'agriculture française en 1963. Le choix de cette année résulte de l'existence à cette date de nombreux renseignements sur les structures des exploitations agricoles, la structure du cheptel bovin... Il importe de souligner le caractère fragile des éléments ici rassemblés, étant donné

notre carence statistique en la matière. Certains travaux en cours (33) permettront dans un proche avenir l'élaboration de comptes de patrimoine plus précis. Les résultats sont présentés pour la branche, le secteur, les ménages.

---

(31) JOUANDET-BERNADAT (R.). — Les comptes du département de la Gironde. Ed. Brière, Bordeaux. L'auteur détermine ainsi (p. 66) la valeur des bâtiments d'exploitation et d'habitation. Celle-ci représente environ 3,8 % de la valeur du sol. On peut se demander si la différence entre prix de la parcelle bâtie et prix de la parcelle non bâtie est significative. D'autre part DUMANT (Michel), in Ce que vaut la terre en France. Ed. Hachette, rapporte (p. 188) que dans certains cas il arrive que les parcelles bâties atteignent des valeurs inférieures aux parcelles non bâties.

---

(32) Le problème de l'agrégation par consolidation est classique en comptabilité nationale. La consolidation est la sommation algébrique des créances et dettes ; la cumulation, leur sommation arithmétique. La consolidation élimine les créances et les dettes internes au groupe et ne fait apparaître que celles reliant ce dernier à d'autres groupes. Sur ce point cf. HELINE (R.). — Etude méthodologique du capital national. Op. cit., p. 374.

(33) L'INSEE et le SCEES ont entrepris de combler les lacunes de l'information relative au capital au moyen d'enquêtes appropriées. Par ailleurs la mise en place du réseau comptable européen doit permettre le rassemblement de données inexistantes à l'heure actuelle, notamment du côté du passif.

## Le bilan de la branche

L'optique des relations techniques précédemment définie, qui préside à l'élaboration d'un bilan de branche, nous conduit à négliger la terre, ainsi que le passif. Il reste donc à évaluer les bâtiments d'exploitation, le matériel et le cheptel vif au coût de remplacement amorti (34). En ce qui concerne le capital circulant notons qu'en 1963 les achats d'aliments du bétail ont représenté 2 455 millions, et les engrais 2 699 millions (35).

La valeur de remplacement d'un bâtiment correspond, d'un point de vue théorique, à la dépense qui serait nécessaire pour obtenir une construction qui rendrait des services équivalents à ceux obtenus avec le bâtiment considéré. Concrètement l'application de cette définition se révèle malaisée, et l'on a dû se contenter d'appliquer certaines normes fixant forfaitairement le coût de reconstruction à l'hectare par systèmes de production et par classes de surface (36). Connaissant par région les surfaces occupées par classes de surface, ainsi que le système cultural dominant, on peut déterminer une valeur à neuf globale qui reflète les conditions de production actuelles. A ce coût de remplacement à neuf a été appliqué un abattement correspondant au taux de vétusté moyen de l'ensemble des installations tel qu'il apparaît dans le Recensement Général de la Population de 1962. Celui-ci fournit en effet la répartition des constructions agricoles par classes d'âge, ce qui permet de fixer à l'ensemble des bâtiments d'une tranche d'âge, une valeur donnée (37). Les résultats ainsi obtenus par région de programme figurent dans le tableau I.

En ce qui concerne la valeur du capital matériel, nous avons utilisé la méthode de l'inventaire permanent dont le principe, systématisé par Goldsmith

---

(34) Certaines données sont tirées de RAINELLI (P.). — Les relations entre capital et production dans l'agriculture. Op. cit., cf. plus particulièrement annexes II, III et IV.

(35) Les comptes de la Nation de l'année 1966. Cahiers mensuels de statistique agricole, n° 124-125, juillet-août 1967.

(36) Ces normes sont établies à partir de données de Centre de gestion et de devis de coopératives d'habitat rural. Les systèmes de production sont basés sur le système du Plan Vert. Cf. POITEVIN (J.). — Note sur la classification des modes d'utilisation du sol dans les exploitations agricoles. *Economie Rurale*, n° 38, octobre 1958.

(37) Le RGP de 1962 (Résultats du sondage au 1/20<sup>e</sup>. Population, ménages, logements, immeubles. Fascicules régionaux. Tableaux D 17) donne la répartition des fermes et bâtiments agricoles pour cinq classes d'âge. Il s'agit de l'ensemble des constructions et non, comme il eût été souhaitable, des seuls bâtiments d'exploitation.

(38), repose sur le cumul à prix constants des dépenses en capital amorties, dépenses qui correspondent à des achats d'équipements encore en usage au moment de l'estimation. Ce procédé élégant, puisqu'il permet une rapide actualisation des données sur la valeur du matériel à partir du compte de capital, nécessite toutefois la disposition d'une série suffisamment longue sur l'investissement annuel en matériel agricole. La date la plus éloignée à laquelle il faut avoir recours est fonction du mode d'amortissement retenu. Compte tenu des données disponibles sur la durée de vie physique de certains matériels (39), nous avons convenu de fixer un amortissement exponentiel au taux de 20 % (40). La série sur les investissements annuels de matériel dans la branche agricole dont nous disposons démarre en 1951 (41).

La valeur résiduelle de l'investissement de 1951 exprimé à prix constants, au moyen du poste matériel de l'indice des produits industriels nécessaires à l'agriculture, représente en 1963 environ 7 % du montant à l'origine. Ceci est un ordre de grandeur acceptable (42), d'autant plus que cette valeur résiduelle n'atteint pas le millième du total des investissements nets cumulés à cette date. Le capital matériel ainsi évalué atteint 17 625 millions de francs en 1963.

Pour le cheptel vif la notion de valeur au coût de remplacement n'a pas le même sens que pour des équipements ou des bâtiments. Il suffit de prendre un prix de marché appliqué à chacune des catégories de cheptel existantes. Toutefois, il apparaît délicat de reprendre la distinction classique entre cheptel vif immobilisé et cheptel vif non immobilisé. En effet, la distinction du point de vue compta-

---

(38) GOLDSMITH (R.W.). — A perpetual inventory of national wealth. *Studies in income and wealth*. NBER, volume 14, 1951. Cf. également HELINE (R.). — Op. cit., p. 338 et suivantes.

(39) Cf. Présentation d'une méthode de prévision des ventes de tracteurs et de moissonneuses-batteuses. *Etude du CNEEMA*, n° 264, octobre 1963.

(40) L'évaluation du matériel dans le bilan de l'agriculture des États-Unis se fait d'une façon identique en utilisant toutefois des taux de dépréciation différents selon les catégories de matériel : 22 % pour les automobiles, cité par GRILICHES (Zvi). — *Measuring inputs in agriculture : A critical survey*. *Journal of Farm Economics*, décembre 1960, p. 1421. GRILICHES estime que les taux de l'USDA sont trop élevés, particulièrement pour les tracteurs.

(41) Source : *Statistique agricole*. Office Statistique des Communautés Européennes, 1968, n° 4, p. 24-25.

(42) L'USDA estime que la valeur minimale en-deçà de laquelle le matériel n'est plus utilisé s'élève à 5 % de sa valeur à neuf. Cf. *USDA Agr. Hb.*, n° 118, vol. 3, p. 17. Op. cit.

**TABLEAU 1**

**Valeur actuelle des bâtiments d'exploitation en millions de francs, selon leur âge et par région-programme, et valeur de remplacement à neuf**

Région-Programme	Valeur actuelle par tranche d'âge					Valeur actuelle totale	Valeur de remplacement à neuf
	91 ans et plus	de 48 à 91 ans	de 14 à 47 ans	de 9 à 13 ans	0 à 8 ans		
Nord . . . . .	35	45	135	30	40	285	1 700
Picardie . . . . .	55	45	165	25	60	350	2 180
Région parisienne . . .	35	20	15	5	15	90	970
Centre . . . . .	125	115	70	20	50	380	3 990
Haute-Normandie . . .	50	25	15	10	30	130	1 390
Basse-Normandie . . .	100	45	25	35	100	305	2 660
Bretagne . . . . .	90	140	210	70	180	690	4 220
Pays de la Loire . . . .	155	135	95	25	110	520	4 980
Poitou-Charentes . . .	105	100	65	20	55	345	3 400
Limousin . . . . .	45	65	70	25	40	245	1 890
Aquitaine . . . . .	115	90	85	25	75	390	3 610
Midi-Pyrénées . . . . .	160	135	115	25	105	540	5 070
Champagne . . . . .	70	35	80	35	85	305	2 190
Lorraine . . . . .	55	30	115	50	95	345	2 000
Alsace . . . . .	20	15	35	25	35	130	730
Franche-Comté . . . . .	55	25	20	10	15	125	1 400
Bourgogne . . . . .	100	70	35	5	30	240	2 880
Auvergne . . . . .	80	120	85	20	65	370	3 170
Rhône-Alpes . . . . .	130	95	80	20	65	390	4 200
Languedoc . . . . .	75	75	70	15	50	285	2 610
Provence-Côte d'Azur.	85	40	50	15	60	250	1 900
France entière . . . . .	1 740	1 465	1 635	510	1 360	6 710	57 140

ble se fait au niveau de l'exploitation selon que l'animal est considéré comme cheptel de rente, ou comme un produit en cours de fabrication, ou comme un produit prêt à la vente. Au niveau global il est difficile d'apprécier la destination d'un veau par exemple, qui peut être vendu pour l'élevage, ou pour devenir de la viande. Il est toutefois possible de faire une distinction plus ou moins grossière en se basant sur la durée du cycle de vie des animaux et sur les résultats des enquêtes sur la structure du

troupeau bovin. L'évaluation du cheptel vif a été faite en appliquant un prix moyen unitaire aux effectifs des différentes catégories d'animaux. Pour les reproducteurs et les vaches laitières le prix unitaire résulte de relevés dans les mercuriales. Pour les autres catégories d'animaux on a pris le cours moyen de la viande correspondant à l'espèce et on a tenu compte du poids moyen à l'abattage. Dans le tableau 2 sont présentés les résultats ainsi obtenus par catégories d'animaux.

**TABLEAU 2**

**Valeur en millions de francs du cheptel vif par catégories d'animaux (nombre de têtes en milliers)**

	Bovins	Porcins	Equins	Ovins - Caprins	Basse-cour	Total
Nombre . . .	19 761	8 967	1 459	9 906	—	—
Valeur . . .	24 445	2 105	2 585	1 375	1 500	32 010

Sources pour le nombre d'animaux : Etude sur la structure du cheptel bovin ; Statistique agricole ; Supplément « Série Etudes », n° 4, mai 1965 ; statistique agricole annuelle de 1963.

Ainsi peut-on établir l'actif du bilan de la branche pour l'année 1963 :

Bâtiments . . . . .	6 710 millions
Matériel . . . . .	17 625 millions
Cheptel vif . . . . .	32 010 millions
<hr/>	
Total actif . . . . .	56 345 millions

### Le bilan du secteur et des ménages

L'optique comportement financier qui est à la base de l'établissement des bilans du secteur et des ménages nécessite une évaluation aux prix de marché. Les difficultés d'ordre statistique sont particulièrement aiguës pour les passifs, ceux-ci ne peuvent en l'état actuel que faire l'objet d'approximations grossières.

#### a) *Le bilan du secteur :*

L'actif du bilan du secteur inclut la valeur des terres, bâtiments, matériel, cheptel vif et capital circulant compris dans les exploitations. Le passif, qui retrace « l'origine des valeurs, les ressources des entreprises ou les parties prenantes de la masse monétaire qui serait obtenue par la vente des biens en cas de liquidation » (43) doit faire apparaître, outre l'endettement et les capitaux propres des chefs d'exploitation, la valeur des capitaux détenus par les propriétaires fonciers (44).

1 — En ce qui concerne l'actif, la dissociation entre terre et bâtiments, lors d'une estimation à la valeur de liquidation, est fort problématique. Il est difficile d'attribuer un prix aux bâtiments d'exploitation et un prix à la terre lorsqu'il y a vente d'exploitation. La procédure qui consiste à faire la différence entre prix des parcelles avec bâtiments, et prix sans bâtiments n'est pas satisfaisante car la précision avec laquelle le prix des terres est connu est insuffisante pour que l'on puisse déterminer la part qui revient aux constructions. Ceci explique que Divisia, Dupin et Roy dans leurs estimations du

(43) LASSEGUE (P.). — Comptabilité de l'entreprise. Administration des entreprises. Sirey, p. 160-161.

(44) Il s'agit :  
— de la valeur des capitaux fonciers en fermage, auxquels on peut rattacher ceux en métayage et à direction par un salarié. En effet, la BS 1963 a pris dans ces cas, comme chef d'exploitation, le métayer ou le salarié.

— de la valeur des capitaux d'exploitation possédés par les propriétaires fonciers et exploités en métayage ou par un salarié. On ne dispose pas de bases statistiques pour l'évaluation de ces capitaux. On sait seulement qu'en 1963 il y avait en France 39 550 exploitations en métayage « pur » et que le métayage représentait 3,8 % de la SAU, les exploitations à direction par un salarié, 1,4 %. Cf. LAURENT (Cl.). — Enquête au 1/10<sup>e</sup> sur les exploitations agricoles en 1963. Fascicule II. Statistique agricole. Supplément Série Etudes, n<sup>o</sup> 7, p. 32, 33 et 34.

patrimoine national (45) aient estimé le montant du capital foncier à la seule valeur des terres. Nous avons adopté la même démarche. La valeur de la terre a été obtenue par multiplication du prix moyen de l'hectare de chacune des grandes catégories de terre (46), par les superficies correspondantes. Les surfaces retenues sont celles de l'enquête au 1/10<sup>me</sup> de 1963 et ne concernent que les terres rattachées aux exploitations agricoles (47).

Cela correspond donc à l'optique secteur. Aux deux principales catégories de terres (terres labourables et prairies naturelles) a été appliqué pour chaque département, le prix moyen de l'hectare observé dans l'enquête du Ministère de l'Agriculture sur la valeur des terres en France en 1963 (48). Pour les vergers, terrains maraîchers et vignes les prix retenus sont ceux des régions-programme, ou il s'agit des prix pour la France entière, le nombre d'observations étant souvent insuffisant au niveau départemental. Pour les landes et parcours non productifs, le sol des cours et fermes, toutes terres comprises dans la S.A.U., le prix moyen retenu est égal au dixième du prix des terres labourables (49). Dans le tableau 3 sont présentés les résultats auxquels on aboutit par région-programme.

Pour le matériel et le cheptel on a conservé les grandeurs déterminées pour la branche. Il ne semble pas erroné d'utiliser ces chiffres élaborés dans une autre perspective, car on peut estimer que la méthode de l'inventaire permanent utilisée pour le matériel fournit des résultats équivalents à une valeur de liquidation. Pour le cheptel le problème ne se pose pas. D'autre part on peut penser que les écarts dus au passage branche-secteur sont minimes. En effet, certains possesseurs d'animaux et de matériel agricole qui contribuent à la production de la branche ne font pas partie du secteur. L'utilisation pour le secteur de chiffres établis pour la branche conduit donc à une majoration. Mais inversement les agriculteurs qui se livrent à une activité secondaire non agricole, peuvent de ce fait avoir des équipements, d'où minoration du bilan du secteur.

(45) DIVISIA, DUPIN, ROY. — A la recherche du franc perdu. Tome III, p. 13.

(46) Terres labourables, prairies naturelles, vignes, vergers, terrains maraîchers, etc...

(47) Cf. LAURENT (Cl.). — Enquête au 1/10<sup>e</sup> sur les exploitations agricoles en 1963. Fascicule II. Op. cit., p. 5.

(48) DUMANT (Michel). — Le prix des terres agricoles en France fin 1963. Cahier mensuel de statistique agricole, n<sup>o</sup> 89-90, 1964.

(49) DUMANT (M.). — Ce que vaut la terre en France. Hachette, p. 168. M. Dumant indique un rapport de cet ordre pour la France entière en 1960 entre terres labourables et landes et friches.

**TABLEAU 3**

**Valeur des terres (SAU)  
comprises dans les exploitations agricoles,  
par région en 1963**

(millions de F)

Région-Programme	S.A.U. (ha) (1)	Valeur (millions de francs) (2)	Prix moyen ha en F (2)/(1)
Nord .....	928 180	6 967,9	7 507
Picardie .....	1 448 870	8 099,0	5 589
Région parisienne ....	674 440	7 067,7	10 479
Centre .....	2 852 970	12 548,3	4 398
Haute-Normandie ....	912 550	7 213,7	7 904
Basse-Normandie ....	1 447 220	11 157,8	7 709
Bretagne .....	2 198 810	9 437,6	4 292
Pays de la Loire ....	2 693 020	14 019,6	5 205
Poitou-Charentes ....	2 079 880	6 926,3	3 330
Limousin .....	1 196 640	2 733,7	2 284
Aquitaine .....	2 575 320	8 782,2	3 410
Midi-Pyrénées .....	3 317 720	11 408,5	3 438
Champagne .....	1 609 790	7 138,9	4 434
Lorraine .....	1 197 160	3 720,6	3 107
Alsace .....	371 160	1 381,9	3 723
Franche-Comté .....	784 570	3 085,9	3 933
Bourgogne .....	1 898 930	6 750,3	3 554
Auvergne .....	1 872 090	6 406,0	3 421
Rhône - Alpes .....	2 598 540	10 089,2	3 882
Languedoc .....	1 724 510	11 218,3	6 505
Provence - C. d'Azur.	1 411 950	8 892,9	6 298
France entière .....	35 794 320	165 046,3	4 610

En ce qui concerne le capital circulant, la prise en compte de cet ensemble d'éléments est délicate. En gestion se trouvent rassemblés sous cette rubrique (50) les avances aux cultures qui représentent la valeur des engrais, semences, traitements, façons culturales effectuées et des fumiers mis en terre ; les stocks en magasin et les sommes en caisse. Dans l'optique financement qui est la nôtre, nous devrions tenir compte des postes du capital circulant susceptibles d'avoir une contrepartie directe au passif ou pouvant favoriser des prêts. Ceci signifie qu'il faudrait évaluer à la date du bilan tous les stocks, ceux de produits agricoles destinés à la vente et ceux correspondant à des dépenses courantes, ainsi que les avoirs en caisse (51). Le manque de données ne permet pas actuellement d'estimer ces éléments.

(50) Cf. CHOMBART de LAUWE, POITEVIN, TIREL. — Nouvelle gestion des exploitations agricoles. Dunod, 1963, p. 45 et suivantes.

(51) Par convention on classera les avoirs en caisse des agriculteurs dans les actifs financiers des ménages d'exploitants.

Le tableau 4 rassemble les différents postes de l'actif du bilan du secteur agricole qui ont été évalués. Il montre que la terre représente les trois-quarts de l'actif estimé, le cheptel vif, 15 %, le matériel 8 % et les bâtiments d'exploitation, 3 %.

**TABLEAU 4**

**Actif du bilan du secteur agricole en France  
en 1963**

	Millions de F	en %
Terres .....	165 046	74,5
Bâtiments d'exploitation .....	6 712	3,0
Matériel .....	17 625	8,0
Cheptel vif .....	32 013	14,5
Total .....	221 396	100

2 — S'agissant du passif, les estimations retenues pour l'endettement constituent des approximations car les chiffres avancés résultent d'une extrapolation du montant de l'encours que les agriculteurs sont supposés avoir au Crédit agricole mutuel. D'autre part, il s'avère difficile de présenter séparément le passif du secteur et le passif du ménage. En effet, une législation rigoureuse en matière de Crédit agricole amène fréquemment les sociétaires à présenter une demande de prêt sous un objet qui n'a qu'un rapport lointain avec l'utilisation prévue.

Le montant des encours au 31 décembre 1963 des seuls agriculteurs aux Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel pouvait être évalué à  
pour le court terme ..... 1 892 millions de F  
moyen et long terme fonciers 2 358 millions de F  
moyen et long t. équipement 6 420 millions de F

soit au total ..... 10 670 millions de F

Si avec la Fédération Nationale du Crédit Agricole on retient la proportion de 80 % pour la part du Crédit Agricole bénéficiant du concours de la C.N.C.A. dans l'endettement total des agriculteurs, on aboutit à un encours de 13,33 milliards environ au 31 décembre 1963 (52).

Un autre poste du passif est constitué par les terres en fermage, métayage et à direction par un salarié (53). Pour estimer la valeur de celles-ci, on a dû supposer que le pourcentage de ces modes de faire-

(52) BRETON (P.). — Eléments d'information sur l'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E. Monographie pour la France. Les structures agricoles dans la C.E.E. Informations internes, juin 1963, p. 59. P. Breton estimait l'endettement de l'agriculture au 31 décembre 1960, à 11,3 milliards de NF.

(53) Cf. plus haut les remarques à ce sujet.

valoir, constaté pour chaque département, est applicable à chacune des catégories de terres retenues à l'actif (54). Au niveau national, la valeur des terres non en faire-valoir direct s'élève à 85 995 millions de francs, soit presque 7 fois plus que l'endettement du secteur agricole et des ménages d'exploitants. En ne considérant que les terres, il apparaît déjà que les capitaux des propriétaires fonciers représentent de loin, la première source de capitaux extérieurs pour le secteur agricole. En ce qui concerne les bâtiments appartenant aux propriétaires fonciers, on sait seulement qu'en 1963, 27 % des exploitations étaient soit en fermage et métayage purs, soit en mode de faire valoir associé dans lequel l'exploitant n'était pas propriétaire des bâtiments (55). Mais il semble hasardeux de supposer que cette proportion est la même en ce qui concerne la valeur (56).

Les capitaux propres du secteur agricole ne peuvent être actuellement évalués puisque l'endettement des entreprises et des ménages n'a pu être dissocié.

#### b) *Le bilan des ménages*

Nous nous limiterons à l'étude du patrimoine des seuls exploitants agricoles (57). L'actif est composé des postes suivants :

— capital fixe : terrains, logements et autres bâtiments appartenant aux ménages.

— biens durables de consommation : automobiles (58), appareils électro-ménagers.

— actifs financiers.

En ce qui concerne le capital fixe des ménages, il s'agit au sens où l'entend la comptabilité nationale (59), des « logements dont ils sont propriétaires, et des bâtiments agricoles industriels et com-

---

(54) En effet, dans l'enquête BS 1963, les modes de faire-valoir ont été relevés par exploitation pour l'ensemble de la SAU. Cf. LAURENT (Cl.). — Premiers résultats de l'enquête au 1/10<sup>e</sup> sur les structures agricoles en 1963. Supplément Série Etudes, n° 5, juin 1965. Annexes, p. 41.

(55) Cf. LAURENT (Cl.). — Enquête au 1/10<sup>e</sup>..., fascicule II. Op. cit., p. 35.

(56) On peut se demander en effet dans quelle mesure les bâtiments des propriétaires exploitants et les bâtiments loués sont dans le même état de vétusté.

(57) Les ménages de salariés agricoles ne sont pas envisagés.

(58) Celles-ci sont affectées conventionnellement aux ménages. Aux USA, 60 % de la valeur et des frais des automobiles des agriculteurs sont attribués aux ménages, 40 % aux exploitations. Cf. GRILICHES (Z.). Op. cit., p. 1419.

(59) Cf. Méthodes de la comptabilité nationale. Cadres et définitions de la base 1959. Etudes et Conjoncture, n° 3, mars 1966, p. 255.

merciaux dont ils sont propriétaires sans en être les exploitants ». A ces biens nous avons joint les terres possédées par les ménages d'exploitants agricoles, mais louées soit à d'autres exploitants soit à d'autres agents. Dans l'évaluation des bâtiments industriels et commerciaux appartenant à des exploitants, la distinction entre biens loués et biens exploités directement n'a pas été faite pour des raisons pratiques, et à cause de la faible importance de ce poste.

On peut avoir une idée de l'importance des terres dans le patrimoine des ménages d'exploitants agricoles à partir du montant des fermages et métayages qu'ils ont perçus. En 1962, sur une somme totale de 1 930 millions, les agriculteurs ont touché 360 millions (60), ce qui signifierait que 19 % environ des terres louées appartiennent à des ménages d'exploitants agricoles. L'enquête au 1/10<sup>e</sup> sur les structures agricoles ayant montré que 48,5 % des terres agricoles sont en fermage et métayage, on en déduit que 59,1 % du territoire agricole est la propriété des agriculteurs. Les terres possédées par les agriculteurs, mais louées (9 % du total), ont été supposées avoir la même valeur que la moyenne des autres terres.

Pour les logements et les bâtiments commerciaux et industriels on peut fixer une valeur approximative en capitalisant les revenus dont les ménages d'exploitants ont bénéficié. L'enquête effectuée en 1962 par l'I.N.S.E.E. sur les ressources des diverses catégories socio-professionnelles de ménages (61), donne l'importance des services du logement et loyers divers, qu'il s'agisse de loyers réels ou de loyers fictifs (loyers qu'auraient perçus les ménages propriétaires d'un logement dont ils se réservent la jouissance, s'ils l'avaient mis en location). Ces services sont évalués à 724 millions. Une capitalisation au taux de 6 % donne un patrimoine équivalent à 12,06 milliards. A partir d'une estimation du CREP (62), on peut évaluer le montant des logements appartenant aux exploitants agricoles à 9,9 mil-

---

(60) Cf. Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle. Etudes et Conjoncture, n° 7, juillet 1966, tableau 12, p. 76.

(61) Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle. Op. cit., p. 68, et tableau 12, p. 76.

(62) CASTELNAU (B. de). — Essai d'estimation de quelques postes du patrimoine des ménages. Centre de Recherche Economique sur l'Épargne, avril 1966, p. 28. L'auteur chiffre à 17,2 milliards de F en 1962 la valeur totale des logements occupés par les exploitants et les salariés agricoles. Le nombre total de ces logements était de 1 925 000 dont 1 516 000 étaient occupés par les seuls exploitants agricoles. On a admis que la proportion de ceux-ci, propriétaire de leur logement, était la même que celle des chefs d'exploitation propriétaire des bâtiments dans le cadre de la BS 63 (73 %).

liards. A cette somme, il faut ajouter la valeur des locaux commerciaux et industriels. Pour la France entière, le CREP reprenant les estimations de Divisia, Dupin et Roy avance le chiffre de 25 milliards pour 1962 (63). D'après la part en 1962 des agriculteurs dans le revenu brut des entrepreneurs individuels au titre des entreprises individuelles autres que les exploitations agricoles (546 millions sur un total de 45 125) (64), on peut estimer à 0,3 milliard la valeur de ces locaux, ce qui conduit à un total de 10,2 milliards, résultat assez proche de celui obtenu par capitalisation.

Pour les biens durables de consommation, nous n'avons considéré que les biens les plus importants, automobiles d'une part, appareils de télévision, réfrigérateurs et machines à laver d'autre part. Diverses enquêtes de l'I.N.S.E.E. montrent qu'en 1963, 48,3 % des ménages d'exploitants agricoles étaient équipés d'automobile (65) dont l'âge moyen était de 7,7 ans (66). Par ailleurs, l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages chiffre à 7 830 francs le prix moyen d'achat à neuf d'une automobile par les agriculteurs en 1965 (67). L'indice de valeur des automobiles base 100 en 1959 étant passé de 102,8 en 1963 à 104,4 en 1965 (68) et sachant que la valeur vénale d'une automobile de près de 8 ans représentait environ 22 % de sa valeur à neuf (69), on en déduit que la valeur moyenne d'une automobile appartenant à un agriculteur s'élève en 1963 à 1 700 F environ. Pour 1,5 million de ménages exploitants agricoles environ en 1963 équipés à 48,3 % on obtient une valeur globale du parc de voitures de 1,23 milliard de francs.

En ce qui concerne les appareils de télévision, réfrigérateurs et machines à laver nous avons calculé une valeur globale de ces appareils, pour l'ensemble des ménages grâce à la méthode de l'inventaire permanent. Ces matériels qui ont des durées de vie différentes (télévision 7 ans, réfrigérateur 15 ans, ma-

chine à laver 10 ans (70) ont été supposés avoir un amortissement linéaire sur 10 ans (71). La valeur de ces appareils pour l'ensemble des ménages s'élève en 1963 à 17,48 milliards. 19,3 % des ménages d'exploitants agricoles possèdent ces trois appareils alors que le taux d'équipement pour l'ensemble des ménages est de 32,5 % (72). Connaissant l'importance relative des ménages d'exploitants agricoles on en déduit que leur capital en appareils ménagers est de 1,07 milliard de francs. Les principaux biens durables représentent au total 2,30 milliards.

Pour les actifs financiers qui se composent de la monnaie, de l'épargne liquide et des valeurs mobilières, (cf tableau n° 5) on les affectera en totalité

**TABLEAU 5**

**Montant en milliards de F des actifs financiers des ménages d'exploitants agricoles au 31 décembre 1963 (a)**

Billets . . . . .	5,7
autres avoirs monétaires . . . . .	6,0
dépôts dans les caisses d'épargne . . . . .	8,6
dépôts à terme . . . . .	1,3
bons du trésor . . . . .	2,7
bons de la C.N.C.A. . . . .	4,5
autres bons . . . . .	3,0
avoirs en or (b) . . . . .	?
<b>Total . . . . .</b>	<b>29,8</b>

(a) Source : M. PARRET - Fédération Nationale des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

(b) En 1953, DIVISIA, DUPIN et ROY estimaient que le stock d'or détenu par l'ensemble des particuliers s'élevait à 3 200 tonnes (cité par B. de CASTELNAU, p. 46). Cf. DAUPHIN-MEUNIER. — Le jeu de l'épargne et de l'investissement dans l'agriculture française. Compte rendu de l'Académie d'Agriculture, séances du 24 et 31 janvier 1968. L'auteur indique, p. 153, que les agriculteurs posséderaient entre 2 500 et 3 000 tonnes d'or, chiffre qui, au vu de l'estimation précédente, paraît exagéré.

(63) CASTELNAU (B. de). Op. cit., p. 30.

(64) Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle. Op. cit., p. 76.

(65) Quelques données statistiques sur l'équipement des ménages en 1963. Bulletin hebdomadaire de statistiques, 8 février 1964.

(66) LORIGNY (J.). — L'équipement des ménages en véhicules automobiles à la fin de l'année 1962. Etudes et conjoncture, n° 9, septembre 1964, p. 55.

(67) THI NGUYEN HUU. — Résultats d'une enquête permanente sur les conditions de vie des ménages. Etudes et conjoncture, n° 11, novembre 1967, p. 83.

(68) Cf. Les comptes de la Nation de l'année 1966. Etudes et conjoncture, n° 6, juin 1967, p. 421 (rapport de l'indice de valeur sur l'indice de volume).

(69) VANGREVELINGHE (G.). — Projection de la consommation des ménages pour 1970. Etudes et Conjoncture, n° 9, septembre 1964, p. 25.

(70) VANGREVELINGHE (G.). — Op. cit., p. 30.

(71) On ne dispose des résultats des enquêtes consommation pour les rubriques qui nous intéressent que depuis 1959 (cf. Les comptes de la Nation de l'année 1966. Op. cité, p. 420). Pour la période antérieure, 1953-1959, nous avons supposé que ces trois postes avaient évolué de la même façon que l'ensemble des équipements du logement qui comprend en plus du matériel ménager, les meubles, textiles pour l'habitation et les articles de ménage et de quincaillerie. Cf. Les comptes de la Nation 1949-1959. Etudes et Conjoncture, n° 12, décembre 1963, p. 1255 (les calculs ont été effectués aux prix 1959).

(72) Compte tenu de la structure des achats en 1963 pour l'ensemble des ménages, de télévisions, de réfrigérateurs et machines à laver, et de l'équipement par CS en 1963 (cf. Bulletin hebdomadaire de Statistique, 8 février 1964), nous avons établi une moyenne pondérée. Celle-ci indique la proportion de ménages ayant ces trois appareils.

aux ménages, bien qu'une partie (notamment la trésorerie), relève à la fois de l'entreprise et du ménage.

Le résultat obtenu semble acceptable, si on note qu'en 1963 le CREP (73) estimait à 309,8 milliards les actifs financiers détenus par l'ensemble des ménages français. Ceci revient à dire qu'un ménage d'exploitants aurait un montant d'avoirs financiers équivalent à celui d'un ménage moyen français.

Au total l'actif des ménages d'exploitants s'établit comme suit en milliards :

terres possédées et louées .....	15,35
logements et bâtiments commerciaux et industriels .....	10,20
biens de consommation durables .....	2,30
actifs financiers .....	29,80
	<hr/>
Total .....	57,65

### Conclusion

La comptabilité nationale française actuelle est une comptabilité de flux. Mais on ne peut pas analyser ni saisir la portée des flux si l'on ignore le montant des avoirs, des stocks. Aussi est-il nécessaire de compléter les comptes de flux par des comptes de patrimoine. L'établissement de tels comptes par activité est utile pour l'étude de l'évolution de la situation financière et des comportements patrimoniaux et financiers des agents. Mais de ces points de vue, les comptes de stocks, lorsqu'ils sont établis au niveau national, masquent des disparités importantes, souvent soulignées dans le cas de l'agriculture. L'établissement de comptes de stocks pour cette activité doit donc être envisagé par régions, sous-secteurs et sous-branches. Dans ce but, de grands progrès doivent être accomplis dans l'amélioration des statistiques de base nécessaires. Au niveau national, où les données sont les plus abondantes, les seules estimations sérieuses qui puissent être avancées actuellement concernent le matériel, par la méthode de l'inventaire permanent, le cheptel vif et la terre. Encore dans ces deux derniers

cas, serait-il nécessaire d'affiner considérablement l'observation des prix et des différentes catégories d'actifs. Pour la terre, il sera probablement indispensable de développer une statistique des surfaces par catégories de valeur vénale. Enfin tout reste à faire dans le domaine de l'estimation du passif, des actifs financiers et des stocks de capital circulant.

L'établissement d'un bilan complet et exact de l'agriculture sera sans doute lourd et coûteux. Or, les modifications annuelles dans les actifs et passifs de ce bilan doivent être enregistrées dans les comptes de capital et financier. Si, comme il est souhaitable, ceux-ci sont établis régulièrement dans les années à venir, ils fourniront la plupart des éléments permettant de mettre à jour les comptes de patrimoine. Dans ces conditions le problème qui se trouve posé est celui de l'établissement d'un bilan de base, aussi fouillé que possible. Ceci nécessitera une série d'investigations statistiques, centrées sur une année à venir, qui pourrait être par exemple, celle du recensement mondial de l'agriculture.

---

(73) CASTELNAU (B. de). Op. cit., tableau 8, p. 37.